

Salons virtuels, la position du SNES-FSU

La question de la participation des PsyEN EDO aux salons en tous genres est toujours sensible. Depuis plusieurs années, les collègues dénoncent des pressions exercées sur eux pour qu'ils servent de faire valoir aux salons privés en assurant des plages d'entretien.

Dans la plupart des académies, nous avons pu obtenir le respect du volontariat mais dans certaines académies, les Recteurs recourent aux ordres de mission.

Cette année, avec la crise sanitaire, nous sommes confrontés à de nouvelles difficultés. Dans de nombreuses académies avec des salons virtuels organisés par l'Etudiant, il s'agit de répondre aux demandes des élèves et des parents via un tchat.

Le Salon Passerelle en Pays de Loire et Nouvelle Aquitaine, porté par un organisme privé, est un cas d'école : Chaque collègue a reçu de la part de cet organisme l'invitation d'ouvrir un compte sur un espace dédié, de fournir son adresse mail et de s'engager à répondre aux questions qui lui seront posées sur les plages d'accueil.

Les sollicitations de la hiérarchie viseraient à faire croire qu'il s'agit simplement d'une transposition de ce qui se fait habituellement en présentiel. Mais il n'en est rien !

- En laissant croire que ce mode de réponse à la demande des jeunes et des familles (tchat ou visio) serait équivalent au travail d'entretien réalisé par les PsyEN, on dénature notre métier qui ne saurait être réduit à l'envoi d'une information via le tchat. C'est nier la complexité des questions d'orientation et du temps nécessaire à leur élaboration. On en voit les effets quand des régions s'aventurent sur ce terrain et prétendent assurer un accompagnement personnalisé alors que les personnels employés se cramponnent, faute de formation, à des éléments d'information et de langage ! (cf région Normandie)
- L'organisation d'un salon à distance par un organisme privé pose des problèmes déontologiques : Quelles garanties que les adresses mail des usagers comme des professionnels ne seront pas utilisées par l'organisateur ? Quelles garanties que les échanges ne seront pas enregistrés, voire réutilisés ? Quelle confidentialité des échanges qui pourront avoir lieu ? Ces questions ne semblent manifestement pas avoir fait partie des préoccupations des organisateurs !
- L'obligation d'avoir à se connecter n'est possible que si l'administration a prévu toutes les conditions pour que cela soit possible : matériel professionnel, connexion, locaux. Faute de quoi, les collègues ne sont pas tenus de se connecter.
- Enfin, les seuls interlocuteurs des PsyEN doivent rester leurs DCIO ou leurs inspecteurs. Aucune consigne provenant d'un organisme extérieur, privé ou émanant d'une collectivité territoriale n'est recevable. Les PsyEN sont des fonctionnaires de l'EN, sous l'autorité du Recteur et non des personnels dont les donneurs d'ordre pourraient être variables selon les situations et les actions.

La volonté de ne pas aggraver l'inquiétude des jeunes ne doit pas faire accepter n'importe quoi. Particulièrement en cette période c'est de présence humaine, d'écoute et d'échanges directs dont les élèves ont besoin. Tout le temps passé à répondre à distance sera prélevé sur les temps déjà trop limités de présence en CIO ou en établissements. Il ne s'agit pas de refuser l'intérêt que peut représenter l'usage du numérique, mais à condition que celui-ci résulte d'une réflexion commune entre PsyEN afin qu'il prenne sens par rapport à l'exercice du métier, qu'il soit respectueux de la déontologie et de la RGPD et qu'il se fasse au sein du service public d'orientation de l'Education nationale. Il est à craindre que ces salons virtuels ne cochent aucune des cases !

Le SNES préconise aux collègues :

- d'exiger le respect du volontariat.
- d'indiquer sur le site que l'échange ne sera pas un entretien mais permettra une première information et que pour un entretien approfondi, personnalisé et gratuit, on peut prendre un RDV avec un PsyEN au CIO près de chez soi;
- d'exiger des garanties sur la maîtrise de la confidentialité des échanges : C'est l'EN qui doit gérer cette partie contacts;
- de ne pas mettre leur nom mais celui de leur CIO, de protéger leur droit à l'image en n'allumant pas leur caméra s'ils le souhaitent (visio).

En l'absence de ces garanties :

- d'alerter le SNES académique et les usagers ; de demander audience urgente au recteur...
- de ne pas se connecter, ce qui doit passer par la grève si le rectorat a fourni à l'intéressé tous les moyens administratifs et techniques : ordre de mission, équipement informatique professionnel et connexion efficaces.